

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

②

**N° 83 07896**

---

⑤ Sucette musicale.

⑤ Classification internationale (Int. Cl. <sup>3</sup>). A 23 G 3/00; G 10 K 5/00.

② Date de dépôt..... 11 mai 1983.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : ES, 14 mai 1982, n° 265.174.

④ Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 18-11-1983.

---

⑦ Déposant : BERNAT FONTLLADOSA Enrique. — ES.

⑦ Invention de : Enrique Bernat Fontlladosa.

⑦ Titulaire :

⑦ Mandataire : Cabinet Regimbeau, Corre, Martin, Schrimpf, Warcoin et Ahner,  
26, av. Kléber, 75116 Paris.

---

L'invention concerne une sucette musicale, où un bonbon est fixé sur un bâtonnet de telle sorte que l'ensemble permet d'émettre des sons musicaux.

5 Le bonbon est moulé de manière à présenter un évidement longitudinal et un orifice latéral, ce dernier étant proche de l'extrémité par laquelle le bonbon est porté à la bouche et débouchant dans l'évidement, comme il est pratiqué pour réaliser un sifflet. La caractéristique principale de cette sucette est que le bâtonnet est, 10 en fait, un tube logé dans l'évidement longitudinal, une coulisse cylindrique, dont l'extrémité libre est épaissie pour permettre de manoeuvrer cette coulisse, étant introduite dans le tube et amenée en diverses positions pour émettre divers sons musicaux lorsqu'on souffle dans le 15 tube par l'extrémité opposée.

La suite de la description se réfère aux dessins annexés qui représentent :

. Figure 1, une vue partielle avant de la sucette, . Figure 2, une vue en coupe longitudinale dans 20 le plan passant par le centre de l'orifice latéral ou orifice de sortie de l'air ; . Figure 3, une vue arrière de la sucette ; et . Figure 4, une vue de l'extrémité par laquelle le bonbon est porté à la bouche.

25 On voit sur les dessins, que la sucette se compose, comme il est classique, d'un bonbon de forme allongée, ce bonbon comportant toutefois un évidement central 2 formé à partir d'une extrémité 3 qui constitue une entrée d'air ainsi qu'un orifice latéral 4 qui est 30 proche de l'extrémité 3 et qui constitue une sortie d'air, l'ensemble étant donc réalisé comme on le fait pour un sifflet.

Un tube cylindrique 5 est introduit dans l'évi- 35 dement du bonbon par l'extrémité opposée à l'entrée d'air 3, jusqu'à mi-hauteur de cet évidement, et constitue donc

le bâtonnet de la sucette. Une coulisse 6 est introduite dans le tube, cette coulisse se terminant dans le tube par une partie renflée 7 ayant, par exemple, la forme d'un disque dont le diamètre correspond au diamètre intérieur du tube 5 qu'il ferme donc hermétiquement tout en coulisant dans ce tube. L'extrémité libre de la coulisse comporte également une partie renflée 8 qui permet de manoeuvrer cette coulisse et sert de butée pour limiter son introduction dans le tube.

Lorsqu'on souffle de l'air dans l'ouverture 3, un son est produit par expulsion de l'air par l'ouverture 4, et, en manoeuvrant la coulisse dans le tube 5, on modifie la longueur de l'évidement 2, donc la longueur du tube acoustique que constitue cet évidement de sorte qu'on peut produire diverses notes musicales.

Pour éviter que la coulisse 6 sorte du tube 5, on forme à l'extrémité inférieure de ce tube 4 une petite collerette intérieure sur laquelle vient buter le disque 7.

Il est entendu que la description qui précède a été faite à titre d'exemple non limitatif et que des variantes peuvent être envisagées sans, pour cela, sortir du cadre de l'invention et des revendications annexées.

REVENDICATIONS

1. Sucette musicale, caractérisée en ce que son bâton-  
net est constitué par un tube (5) introduit dans un évide-  
ment longitudinal (2) de cette sucette qui, à l'extrémité  
opposée, a la forme d'un sifflet, une coulisse cylindrique  
5 (6), pourvue d'une partie renflée (8) à son extrémité libre,  
étant ajustée dans le tube, et amenée en diverses positions  
dans ce tube pour produire diverses notes musicales  
lorsqu'on souffle dans l'extrémité opposée de la sucette.

2. Sucette selon la revendication 1, caractérisée en  
10 ce que le diamètre de la coulisse (6) est plus petit que  
celui du tube (5), cette coulisse comportant, à proximité  
de son extrémité intérieure au tube, une partie renflée (7)  
sous la forme d'un disque ou d'une collerette annulaire dont  
le bord est étroitement ajusté au diamètre du tube, ce  
15 dernier comportant, à son extrémité extérieure, un rétrécis-  
sment sur lequel le disque vient buter, de sorte que le  
mouvement de la coulisse hors du tube est limité et que cette  
coulisse ne peut pas sortir de ce tube.

Fig. 1

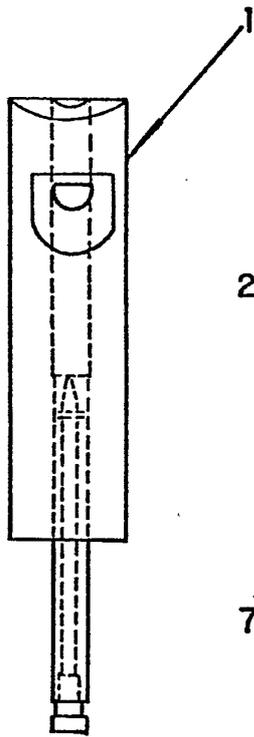


Fig. 2

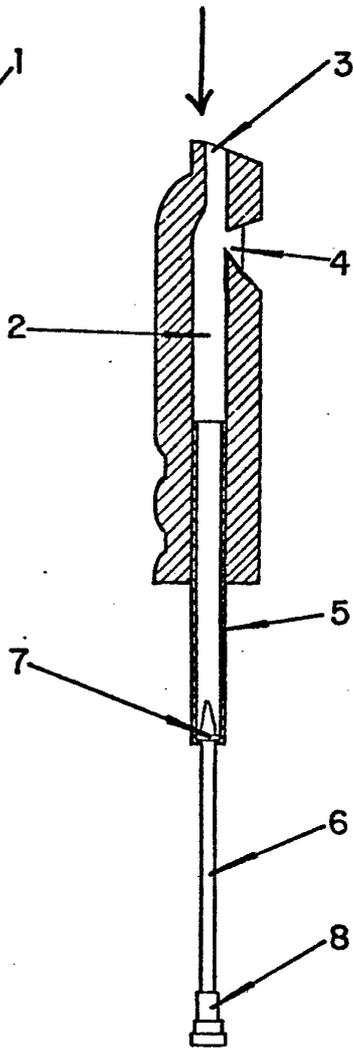


Fig. 3



Fig. 4

